



## COMMUNICATIONS ET DECISIONS DE LA MUNICIPALITE

Séances des 4, 11, 18 et 25 juillet, 8, 22 et 29 août 2016

### Permis de construire / démolition

- Construction d'un abri attenant à la cabane forestière, parcelle 181, Grandes Perrauses

### A pris acte :

- des dispositions légales régissant la signature des actes de la Municipalité (art. 67 LC)
- du principe selon lequel les membres de la Municipalité sont soumis au secret de fonction (art. 40 d LC)
- du principe selon lequel les membres de la Municipalité fonctionnent en collège (art. 65 b LC)
- des résultats des contrôle radar à la route de Cottens du 21.06.2016 entre 7h40 et 9h10 (327 véhicules contrôlés, 46 conducteurs dénoncés) et du 31.07.2016 entre 18h40 et 20h30 (129 véhicules contrôlés, 20 conducteurs dénoncés)
- du transfert du matériel et de la réception d'un véhicule des sapeurs-pompiers dans les locaux du battoir
- de la réception de quatre dossiers de candidature de recrutement du partenaire privé pour le Centre aquatique de la Région Morges

### A décidé :

- de répartir les dicastères municipaux de la manière suivante :

<b>Devantay Olivier</b> <i>syndic</i>	<b>Administration &amp; Finances</b>	<i>Suppléant</i> <i>Siegrist Michel</i>
<b>Devantay Christian</b> <i>vice-syndic 2016-2017</i>	<b>Travaux &amp; Services industriels</b>	<i>Henneberger Claude</i>
<b>Henneberger Claude</b> <i>vice-syndic 2017-2018</i>	<b>Sécurité publique &amp; Déchets</b>	<i>Pittet Pierrette</i>
<b>Pittet Pierrette</b> <i>vice-syndique 2019-2020</i>	<b>Formation, Culture &amp; Forêts</b>	<i>Devantay Olivier</i>
<b>Siegrist Michel</b> <i>vice-syndic 2020-2021</i>	<b>Bâtiments &amp; Affaires sociales</b>	<i>Devantay Christian</i>

- de fixer les séances de Municipalité le lundi à 17h00
- d'approuver le plan de fractionnement de la parcelle 48 soumis à la Commission Foncière Rurale
- de soutenir financièrement l'Association Mollendruz Ski de Fond et couvrir une partie des frais d'entretien des circuits pour marche sur neige et pistes de luge mis à disposition du public sur le site du Col du Mollendruz pour les trois prochaines saisons
- de signer les baux à ferme des terrains communaux selon la nouvelle répartition jusqu'en 2025

### A adjugé les travaux / mandats :

- Collège, nettoyage des vitres, Netimmo SA, Bussigny

La Municipalité